

Cartels Constituants de l'Analyse Freudienne
PREPARATION A LASSEMBLEE GENERALE DE JUIN 1991
LETTRE N°5 :21 MAI 1991

Deux réunions du comité d'organisation pour l'assemblée générale de juin 1991, élargies aux délégations a. l'inscription-habilitation, d'une part et aux dispositifs d'autre part, ont eu lieu les jeudis 9 et 16 mai 91 chez Diane Chauvelot.

Le débat s'est engagé sur un texte rédigé a. partir des principes précédemment discutés et sur lesquels un consensus semble possible

Un accord minimum sur la formulation de ces quelques points est une étape essentielle de la remise à jour des statuts de l'association,

Ces principaux points discutés sont les suivants:

- L'association CCAF se donne les moyens de reconnaître ceux de ses membres dont la pratique clinique et théorique relèverait de l'éthique psychanalytique telle que l'association la soutient à travers son expérience

- Il s'agirait, pour les CCAF de "promouvoir" des dispositifs où puisse se travailler le désir de l'analyste, la place de ce désir dans la structure son origine, son lien au symptôme.

- Il s'agirait également de mettre l'accent sur un "premier temps" qui favorise le surgissement d'une énonciation, par surprise, au détour d'un énoncé, puis, sur un "second temps" celui d'une transmission, possible ou pas au fil (peut être ...) d'une écriture.

- Transmission et "réinvention" de la psychanalyse ne seraient donc pas a. entendre comme alternative mais plutôt comme les deux temps noués de ce qu'on appelle depuis LACAN-analyse en intention et analyse en extension.

La délégation a. la passe n'a pas encore transmis sa réflexion au comité mais, d'ores et déjà, le plus grand nombre souhaite qu'a. coté d'une part, des "cartels élus" a. des fonctions d'inscription-nomination et de théorisation de cette question et d'autre part des divers dispositifs possibles cette innovation lacanienne garde son caractère spécifique et inaugural.

Dans l'objectif de maintenir le vif des "cartels" parties prenantes du titre de l'association, on pourrait envisager l'institution comme un "tissu" constitué de connections de cartels (thématiques) en groupes d'étude, une façon de pleinement prendre en compte les régions et de permettre à, tout membre de pouvoir inscrire quelque chose de son engagement aux CCAF même s'il ne souhaite pas participer à, l'une des structures telles que la passe ou les différents dispositifs qui seront mis en jeu dans l'institution.

Le comité a pris acte du fait qu'il n'a pas reçu a. ce jour de proposition d'ensemble concernant la réorganisation de l'association. Il a intégré à sa réflexion les différents écrits qui lui sont parvenus par le courrier.

Un point important sur le travail du comité et des délégations sera fait avec tous les membres qui pourront être disponibles le samedi 25 mai entre 14 et 18 h au 39 rue Henri BARBUSSE. Pour le comité élargi,

Claude DUMEZIL et Nicole MILGRAM

34. RUE HALLJ 75014 PARIS 43272929

Ainsi il est temps aux C.C.A.F. d'évoluer d'un pas de liste d'analystes au départ vers des réflexions impliquant l'inscription d'analystes praticiens.

Pourquoi ?

A cause du social ?

Mais les instances sociales gèrent à leur manière la psychanalyse. L'habileté consisterait (1), face à la multiplicité de nos associations, à définir une "reconnaissance" implicite sur la base de diplômes médicaux ou psychologiques. On se demandera comment des cadres administratifs généreraient autrement des disparités si prégnantes que celles qui se côtoient ou s'opposent dans le "champ thérapeutique". Comment s'attendre à d'autres décisions que celles qui se précisent ?

La question serait-elle du côté des analystes ? Cela paraît vraisemblable sauf à entériner ce qui tacitement s'établit et ne sera pas sans conséquence sur le devenir de l'analyse, renforçant le cautionnement d'une libre autorisation sans référence de paroles, de communications ou d'écrits à l'adresse de quelques autres.

Attendre de ceux qui ont "autorises" qu'ils le disent paraît un préalable minimal qui aurait.-pour corollaire qu'un analyste praticien ne saurait se soustraire, au moins pendant un certain temps, à son inscription et sa participation effective à une association pour l'analyse freudienne.

L'option pour des modalités d'inscription d'analystes praticiens reste spécifique à chaque association c'est ce que le cadre inter-associatif précise.

Comment élaborerons-nous cette question aux C.C.A.F. ?

S'il paraît excessif d'évoluer d'une absence de liste au départ

vers une habilitation urgente il ne le paraît pas moins d'éviter une inscription d'analystes praticiens en ayant témoigné.

(1) Les analystes pourraient en mesurer l'inconsistance équivalence ou taxe sur la valeur ajoutée...
diplôme,

Une telle élaboration sera déjà utile pour ne pas continuer d'amalgamer ceux qui acceptent le risque d'aborder des questions concernant l'analyse freudienne et ceux qui n'en ont cure.

On peut attendre du travail effectif et singulier dans le cadre des C.C.A.F. qu'il favorise une inscription qui n'apparaisse pas figeante. Pourtant comment de pas remettre en question une radicalité ou un purisme qui pour étayé qu'il soit sur le véridique de la réflexion lacanienne n'en laisse pas moins prise à des pulsions destructrices comme à de perceptibles déplacements de significations. On ne peut ignorer les conséquences d'une transmission essentiellement orale qui peut entraîner, par diverses inductions transférentielles, le redéploiement du discours sur un mode universitaire. Si l'enseignement de LACAN favorise l'éveil de l'analyste on sait aussi vers quelle intellectualisation excessive il peut porter.

C'est un cartel qui est à l'origine

de not;e association, leurs réflexions et celles qui furent suscitées ont conduit à ce "pas de liste au départ", temps utile et nécessaire.

Actuellement certaines modalités de fonctionnement des C.C.A.F. seront abordées de manière plus rigoureuse ce serait un des sens d'une refondation. La signification des termes "analyste praticien" apparaîtra vraisemblablement remanier par cette suspension de la question de l'inscription analyste qui a favorisé des questions et des limites

Carence de l'écrit. "Absence d'adresse". Démultiplication d'effets de réel. Empêchement à favoriser des initiatives nouvelles étayées par le désir de quelques uns alors contraints à un isolement relatif entériné par l'absence de débats d'idées. Votes trop fréquents se substituant parfois à une argumentation écrite pouvant faire discussion à propos de certains dispositifs essentiels ou intéressants. Débat nécessaire sur la passe qui pourrait être manqué faute d'argumentations écrites suffisantes : doit-il y avoir élection du jury de la passe ? Peut-il continuer de se faire sur candidatures libres ? Y a-t-il incomptabilité pour un passant à ce qu'il assume dans le temps de sa passe une responsabilité institutionnelle ? Les modalités de la réponse rapportée au passant après quels débats, quels textes d'argumentation ?

Peut-on laisser sans élaboration la question des contrôles, plusieurs fois évoquée ? Si, à minima, il n'y a pas d'inscription "analyste praticien", s'autoriser analyste reviendrait pour certains à s'autoriser également à assumer -des contrôles ?. Il ne s'agira pas d'avancer des idées

aux règles de l'I.P.A., En effet, comment des

contrôles effectués avec des analystes interrogés par l'enseignement de FREUD et de LACAN, pourraient être perçus comme ceux effectués par les tenants d'un carcan. Il ne s'agira pas plus de promouvoir un retour à une aptitude signifiée par des contrôleurs sur un mode cooptatif. Cependant les contrôles participent effectivement au questionnement du désir de l'analyste, à l'approfondissement de son approche clinique, à une réflexion concernant la direction des cures. L'après-coup des analyses personnelles "les plus avancées" favorise-t-il une réflexion à propos des contrôles ?

L'inscription analyste praticien ne devrait-elle pas prendre en compte une réflexion, en cartels peut-être, sur Ca. question chacun s'engageant à son tour sur ce qui lui vient dire dans l'après-co'p de tel ou tel contrôle, leur apport mais aussi ce qui se trouve repenser au fil de l'expérience (quel travail de réflexion s'en trouve ainsi favorisé, quelles disjonctions transférentielles ...). Un tel cartel, s'il est pensable que ce soit un cartel, impliquerait tout autant ceux qui ont choisi de ne pas avoir de contrôle : sur la base de quelles réflexions ils soutiennent ou ont soutenu ce choix ? Comment a-t-il éventuellement évolué ?

Les recherches sur la clinique ou la relation entre la clinique et des corpus théoriques différents sont à l'origine de questions vives en relation pour certaines avec celles de l'inscription analyste. Des perceptions et des différenciations nouvelles se sont exprimées. Une refondation pourrait favoriser la prise en compte des exigences éthiques de ceux qui sont à l'origine de ces recherches de façon à éviter des clivages inadéquats et à prendre en considération ce qui en résulte comme débats lancés par des communications et des écrits.

Cependant si les différentes perceptions évoquées comme autant de questions repérables portent à repenser l'inscription nécessaire d'analystes praticiens, une telle réflexion dépendra également du style,

4es modalités de rencontre, que l'on souhaitera favoriser dans l'association à venir.

Immédiatement la responsabilité des praticiens quant au devenir de l'analyse, la prise en considération des questions dans le cadre des C.C.A.F. peuvent supposer des modifications statutaires ouvrant sur une élaboration qui nous enseignera sur la manière la plus adaptée d'inscrire des analystes praticiens. Certaines propositions faites s'appuient davantage sur le

travail effectif qui a été favorisé, comment ne pas les voir avancer sans risquer déplacements et heurts de plus en plus réels.

Pour le style et les modalités de rencontre, les responsabilités à définir et modifier, différentes questions peuvent être évoquées comme contribution au débat actuel

- si l'appellation Cartels constituants de l'analyse freudienne est maintenue il pourrait être nécessaire de nettement différencier le cartel comme "fiction" dont il peut advenir du symbolique comme parole ou écriture et les rouages essentiels au fonctionnement de l'association qui pour constituer qu'ils puissent être en groupes restreints ne sont pas assimilables à des cartels.

- la question de l'accueil de nouveaux membres se posera. Si nous souhaitons accueillir des personnes qui ne travaillent qu'en institution en quoi pourrions-nous répondre à certaines interrogations spécifiques ? Ne doit-il pas y avoir une possibilité plus précisée de cotisations différentes ? Nous poserons-nous la question de pouvoir accueillir de futurs jeunes praticiens et favoriserons-nous certaines modalités de travail semblables à celles que nous avons pu trouver à nos débuts dans le cadre de l'E.F.P. (groupes de lecture, groupes de réflexions autour de la clinique plus ouverts et hétérogènes...). L'enseignement est-il à penser dans le cadre inter-associatif ? Quelle sera la participation des C.C.A.F. ? Une plaquette de présentation de ces différents enseignements proposées par différentes associations ne serait-elle pas souhaitable ?

- la question du travail en province et à Paris que la récente lettre de B. BREMOND condense suppose un approfondissement à relancer sauf à trop facilement se satisfaire du constat d'un clivage qui pose de nombreuses questions et ne peut aussi facilement réduire la région parisienne à une région parmi d'autres. De même le satisfecit du travail inter-associatif spontané ou obligé en province paraît masquer des débats

Compte tenu de l'évolution des idées et de la nécessité de les travailler et de les relancer dans- le cadre inter-associatif la responsabilité de l'association à venir ne devrait-elle pas être assumée par un coordonant parisien et un coordonant provincial ? Une prise en charge, éventuellement partielle, des frais de déplacements et d'hébergement du coordonant provincial devrait être débattue.

Une des responsabilités du coordonant régional pourrait être de veiller à l'organisation, deux fois par an, un samedi ou un dimanche après-midi, d'une réunion d'échange et d'approfondissement concernant l'état du travail dans les différentes régions, les souhaits, les idées, certaines évoquées dans la lettre n° 4 nous invite à poursuivre leur élaboration .

...Le congrès de l'association pourrait n'avoir lieu que tous les trois ans, le thème prévu pourrait être transmis assez longtemps à l'avance, le choix d'y intervenir ou pas serait laissé libre et ouvert à chaque membre de l'association.

Ainsi dans l'intervalle entre chaque congrès serait favorisée l'organisation d'un week-end sur la clinique et d'éventuelles élaborations sur la clinique et la théorie. Ces journées seraient ouvertes.

En fonction des choix de l'association une autre journée ou week-end ouvert serait prévu sur un thème assez large thérapeutique ou culturel.

Il pourrait s'agir d'un thème concernant le champ

b'cLj&

une demi-journée ou journée (suivant le nombre de communications attendues), prévue chaque année, pourrait favoriser l'expression de communications libres sur des thèmes différents émanant de cartels ou de recherches en cours. Ainsi y aurait-il peut-être confrontations et échanges entre des partenaires de différentes régions qui auraient déjà pu parfois leurs réflexions dans le cadre d'une confrontation régionale restreinte.

Tous les textes ayant donné lieu à communication même restreinte devraient pouvoir circuler entre les membres de l'association, il suffirait de préciser comment ils doivent être dactylographiés et de les réunir dans une pochette de présentation. Une telle publication interne n'exclut évidemment pas les réflexions en cours sur la question des publications.

Pour ce qui concerne l'association
Que fonctionnement de

est y-'ssible et souhaitable que certaines personnes cumulent les responsabilités ?
N'est-ce pas alors au détriment de la possibilité de davantage concrétiser les réflexions en cours de les communiquer par écrit ?

- plusieurs petits groupes de quatre à cinq personnes se réunissant régulièrement pour travailler, élaborer des propositions, faire part d'avancées ou de critiques (passe, enseignements, nique, courrier).

- Chacun de ces groupes . coordonne par un délégué pour fonction de transmettre les idées, les questions, de synthétiser parfois par un écrit le travail effectué. Chaque délégué échange régulièrement avec les coordonnants lors de réunion à prévoir.

Pour situer cela dans le cadre associatif, ces différents délégués constituent avec les coordonnants l'équivalent de ce qui est prévu habituellement (loi 1901). L'esprit dans une association analytique ne peut qu'être différent, le risque y participe pour chacune..

S'il apparaissait utile que pour certaines tâches les coordonnants soient aidés par des secrétaires, serait-il pensable de prévoir l'élaboration de cette question ?

Pour résumer cela pourrait donner cinq groupes restreints (passe, enseignement, publications et relations extérieures, clinique, courrier) dont émanent cinq délégués responsables, réunis régulièrement par les coordonnants. A cela pourrait s'ajouter éventuellement deux secrétaires en particulier pour la préparation des journées, congrès.

La secrétaire de l'association est évidemment associée à l'élaboration des différentes tâches en fonction de son d'une des besoins concernant la diffusion A rôle de relais et d'accueil qui est le sien.

N'ayant pu, comme je le souhaitais, participer à la réunion du 9 mai, j'ai opté pour l'écriture des réflexions qui m'étaient venues espérant que critiquées et discutées elles contribueront au débat actuel.

.L oi1a#U